AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0159
FR0004170017-FS0068

27 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SA LE NOBLE AGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 janvier 2014, la société Jousse Morillon Investissement SA (4 rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 janvier 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société LE NOBLE AGE et détenir 842 000 actions LE NOBLE AGE représentant autant de droits de vote, soit 9,86% du capital et 6,07% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LE NOBLE AGE hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 8 542 141 actions représentant 13 863 204 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.